

JL

DIRECTION SANTE PUBLIQUE HANDICAP  
SERVICE SANTE ENVIRONNEMENT

Le 20 juillet 2023

Dossier suivi par : Irène Pascouau  
Téléphone : 02.23.62.22.10  
E-mail : [dsph-santeenvironnement@ville-rennes.fr](mailto:dsph-santeenvironnement@ville-rennes.fr)

DGAU-DAO-DS

Courrier arrivé le

31 JUL. 2023

SPLU/ADS

**AVIS SUR DOSSIER**

DOSSIER N° : PC 35238 23 10114  
ADRESSE : Lieu-dit « Rue du Patis-Tatelin » à Rennes  
DEMANDEUR : BRETI SUN ISDND  
NATURE DE LA CONSTRUCTION : Construction d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 5,017 MWc composée de panneaux solaires sur tables fixes  
OBJET DE L'AVIS : Santé publique

**Avis favorable**

➤ Observations :

Lors des travaux, conformément aux articles 96 et 99.7 du Règlement Sanitaire Départemental, les abords du chantier devront être maintenus en bon état de propreté. Les émissions de poussière devront être empêchées autant qu'il sera possible.

Toutes les dispositions utiles devront être prises pour préserver la tranquillité du voisinage au cours du chantier, conformément aux articles R1336-5 et R1336-10 du Code de la Santé Publique. Les travaux devront être interrompus entre 20h00 et 7h00 conformément à l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2000.

En phase d'exploitation, l'exploitant veillera aux éventuels impacts sur la santé des riverains concernant :

- le risque d'éblouissement par réflexion,
- l'exposition aux champs électromagnétiques,
- les nuisances sonores liées à la maintenance des panneaux photovoltaïques.

**La technicienne,  
Irène PASCOUAU**

